

Bangkok était suspendue momentanément. Malgré cela, on n'exporte que par petites quantités. Le moindre achat de plus de 5,000 tonnes provoquerait une hausse immédiate. Il y a un grave danger de dicette de riz à Burma en attendant la nouvelle récolte. Les classes pauvres souffrent de ces prix très élevés, le taux du riz étant actuellement de £2.27 par panier (75 livres), soit une augmentation de près de 50%.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL

La Chambre de Commerce a tenue, mercredi après-midi, une importante réunion, sous la présidence de M. Fred. C. Larivière. Les conseillers présents furent MM. Armand Chaput, 1er vice-président; Lt.-Col. Labelle, 2ème vice-président; C. A. Catelli, Damase Masson, Hon. Alph. Desjardins, W. U. Boivin, secrétaire, Joseph Fortier, F. B. Drouin, Adé-
lard Fortier, J. G. A. Filion, Jos. Filiatrault, A. H. Hardy, Ls. Jos. Loranger.

Une commission permanente du commerce.

Le Conseil de la Chambre a adopté le rapport suivant du comité de législation:

Après une délibération sur cette question, le comité a constaté qu'à plusieurs reprises la Chambre a émis le vœu, qu'une commission permanente du commerce soit établie:

1° Dans son discours-programme de 1908, M. Isaïe Préfontaine mettait cette question devant la Chambre;

2° Le 20 mai 1908, notre Chambre adoptait un rapport favorable à cette idée;

3° Le 10 février 1909, M. Préfontaine, dans son discours-programme, remettait cette question à l'étude, et en demandait une solution prochaine;

4° Le 17 mars 1909, notre Chambre adoptait un nouveau rapport du comité de tous les présidents, recommandant instamment la création de cette commission permanente du commerce.

Votre comité réitère le vœu de l'établissement d'une commission permanente du commerce chargée d'étudier les moyens les plus avantageux pour assurer le développement du commerce de notre pays tant à l'intérieur qu'à l'étranger; cette commission serait en même temps chargée de répandre dans le commerce les renseignements qu'elle aura recueillis, et votre comité est heureux d'apprendre par les journaux que le gouvernement s'occupe du règlement de cette question et il espère qu'il mènera à bonne fin la réalisation de ce grand projet.

La fermeture de bonne heure.

Le Conseil de la Chambre a aussi adopté le rapport suivant des comités conjoints de législation et d'affaires municipales sur la fermeture de bonne heure.

Ces comités, après avoir pris en considération les démarches faites pour obtenir un troisième soir de fermeture de bonne heure et l'opinion de la Chambre de Commerce ayant été demandée sur l'opportunité de l'adoption d'une telle mesure, est d'avis de présenter le rapport suivant:

Vos comités sont unanimes à se déclarer, comme toujours, en faveur de la liberté du commerce et sont, en conséquence, opposés à toute législation qui est de nature à entraver cette liberté.

La diminution des taux d'assurance maritime.

Votre comité, ayant pris en considération les taux des assurances maritimes sur les navires et les cargaisons de la

route du Saint-Laurent, trouve ces taux exorbitants, étant données les améliorations qui ont été faites à la route du Saint-Laurent, qui l'ont rendue aussi sûre qu'aucune autre route.

Votre comité trouve aussi que ces taux sont de nature à discréditer notre voie fluviale et à empêcher les armateurs d'envoyer leurs navires développer le commerce du Canada, par la voie du Saint-Laurent.

Votre comité considère aussi que les charges et restrictions imposées à la voie du Saint-Laurent, après le 30 septembre, rendent presque impossible l'assurance maritime au commerce.

Votre comité croit devoir prier le gouvernement de mettre à l'étude la question des taux des assurances maritimes de façon à les rendre plus équitables et moins onéreux pour les exportateurs et les importateurs."

— Le Conseil a résolu de plus d'intervenir pour demander au gouvernement provincial d'augmenter sa subvention aux universités Laval et McGill.

— M. Adé-
lard Fortier a soulevé une importante question, celle de trouver un moyen d'empêcher les hôteliers de la campagne d'être exploités par certains conseillers municipaux qui, pour satisfaire une rancune, leur refusent l'octroi de leur licence. Cette question fut référée au comité de législation.

Avant de se séparer, le Conseil a adopté une résolution de condoléance à l'occasion de la mort de M. Adjuteur Carmel, imprimeur de cette ville, et l'un des membres de la Chambre.

— Le nom de M. J. E. Fournier, manufacturier, a été proposé par M. Armand Chaput, comme membre de la Chambre et la séance fut levée.

NOUVELLES CHARTES

"La Gazette du Canada" publie les nouvelles chartes accordées sous le sceau du secrétaire d'Eta du Canada. Voici celles qui ont trait aux nouvelles compagnies ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec:

"Samuel Wener & Company, Limited", confection de vêtements; coupeur-tailleur, fabrication d'étoffes, importation et commerce en gros et détail de lainages, cuir, et tissus de toutes sortes, manteaux et marchandises imperméables, chaussures, etc., commerce général de caoutchouc, gutta-percha, celluloid, tubes, sacs, et tous produits similaires; à Montréal. Capital-actions, \$150,000.00.

"Kearney Bros., Limited", commerce général et importation de thés en gros, fabrication et commerce général en gros et détail d'effets de toute sorte, en rapport avec tel commerce; à Montréal. Capital-actions, \$100,000.00.

"Investment Realities, Limited", courtage en assurances et immeubles, et agence d'affaires en général; à Montréal. Capital-actions, \$150,000.00.

"The Chaleur Bay Lumber Company, Limited", commerce général de bois, et fabrication d'articles en bois de toute sorte et de toute description, scierie, etc., et aussi commerce général de bois à pulpe et de tous articles faits avec ce bois, en gros et détail; au Village de Port Daniel, dans la Province de Québec. Capital-actions, \$200,000.00.

"Montreal Sporting Goods Manufacturing Company, Limited", commerce général et fabrication de costumes de chasse et de pêche et de tous articles de sport, etc., et agence à commission pour la vente de telles marchandises; à Montréal. Capital-actions, \$50,000.00.